

Voilà pourquoi le gouvernement canadien n'a pas cessé de réclamer que l'attention des Nations Unies se porte aux conditions existant au sein de l'Empire soviétique et plus particulièrement au refus de reconnaître les droits de l'homme et ses libertés fondamentales. Ces conditions devraient être examinées dans le contexte de toutes les discussions de l'Assemblée au sujet de ces droits et de ces libertés et au sujet du statut des peuples dépendants où qu'il se trouvent. Notre but est de placer dans leur juste perspective les demandes criardes en provenance de l'Union Soviétique pour des droits et des bénéfices qui sont refusés aux peuples soumis à l'empire soviétique.

Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que la déclaration sur l'octroi de l'indépendance doit s'appliquer partout dans le monde. On ne peut nier que son application est loin d'être complétée. Il est amplement évident que le Comité spécial des Dix-sept a encore beaucoup de bon travail à accomplir dans l'avenir. Si j'ai souligné au cours de cette déclaration le problème que pose l'empire soviétique, je l'ai fait parce que dans l'opinion de mon gouvernement, les Nations Unies ne se sont pas suffisamment arrêtées à ce problème dans le passé. Lorsque les Nations Unies examineront la situation dans plusieurs autres régions du monde, pourquoi ne tourneraient-elles pas leur attention vers ces zones tombées sous domination soviétique. Cette assemblée n'a aucune raison de sélectionner ses dénonciations de l'oppression.